

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/02/04/2021020419/justel>

Dossier numéro : 2021-02-04/12

Titre

4 FEVRIER 2021. - Décret portant assentiment au Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya le 15 octobre 2010

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 22-02-2021 page : 16332

Entrée en vigueur : 04-03-2021

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya le 15 octobre 2010, sortira son plein et entier effet.